

# Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20170124-D2017-02-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2017  
Date de réception en préfecture : 30/01/2017

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 2017-02 en date du 24/01/2017 portant approbation de décisions du Maire :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 janvier 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 18 janvier 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Michel JACQUET, Roger DESROCHE, Marc DUBREUIL, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Christel LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Jean-Claude LEBLOIS, Christine CASTANET.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présent	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	13	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 14/04/2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,  
Le Maire rend compte de décisions prises en vertu d'une délégation que le Conseil Municipal lui a confiée :

- Signature de l'avenant n°4 au contrat d'assurance SMACL « véhicule à moteur » pour assurer la tondeuse autoportée achetée par la commune. La dépense s'élève à 28,72 € pour l'année 2016.
  - Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin afin de financer le remplacement du matériel volé au mois de juillet.
- Les conditions générales du prêt sont les suivantes : Montant 22 000,00 € – taux 0,83% - remboursement trimestriel sur une durée 10 ans.

A La Geneytouse, le 27 Janvier 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER

